



JUVIGNY

Réf.: PV 2023-09

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 8 en début de
séance du conseil municipal
et 9 à partir de 19h50

Date de convocation du conseil municipal et d'affichage: 07
septembre 2023

Présents: Denis MAIRE, Rudi RIFFART, Christelle FOREST, Emilie
CLERC-ROGUET, Raphaël SPINELLI, Sylvain COLLIAT, Marie-Dominique
RYCKEBOER, Alexandre GROBEL,

Arrivée de Cédric COMMARD à 19h50

Absents excusés : Pascale GUIGONNAT, Claudette DUBOIS, Marie-
Noëlle SAPIN, Pascale VULLO, Catherine FRAISEAU, Angélique
MORAND

ORDRE DU JOUR

1.DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Raphaël SPINELLI a été désignée secrétaire de séance.

2.APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 ET 28 JUILLET 2023

Approuvé à l'unanimité.

3.DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant

4.DELIBERATIONS

4.1 Convention de mise à disposition de terrain.

Mme THALLER Noémie, dans le cadre de son activité, étant à la recherche de près pour parquer ses chevaux a contacté la commune de Juvigny afin de savoir si des terrains communaux pouvaient être disponibles à cet effet.

Après étude de son dossier, il est proposé de mettre à disposition de Mme THALLER les parcelles suivantes :

Adresse	Référence cadastrale	Surface de la parcelle
Route des Bois Enclos	OB 294	607 m ²
	OB 293	385 m ²
	OB 292	184 m ²
	OB291	476 m ²
	OB 290	631 m ²
	OB 295	145 m ²



JUVIGNY

	OB 296	237 m ²
	OB 297	303 m ²
	OB 298	388 m ²
	OB 299	349 m ²
	OB 301	4514 m ²
	OB 302	586 m ²

Aussi il convient de signer une convention d'occupation précaire pour organiser les modalités d'usage et préciser les droits et obligations de chacun.

Les parcelles seront mises à disposition à titre gratuit pour un usage agricole.

Il est précisé que la convention constitue une autorisation d'occupation du domaine communal accordée pour une durée d'un an reconductible par période annuelle par tacite reconduction. Cependant il sera mentionné que la commune pourra mettre fin à cette convention, sous respect des règles de fin de contrat, dès que le projet de voie cyclable, route des Bois Enclos, sera abouti.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention à conclure avec Mme THALLER Noémie ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la délibération.

4.2 Demande de subvention au titre du Plan Ruralité Départemental

Pour financer en partie le projet d'extension des équipements publics, il est proposé de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du Pan de Ruralité Départemental. En effet, ce plan est destiné à financer des projets d'investissement portés par les communes rurales de moins de 1500 habitants dans les domaines suivants :

- La construction, l'extension ou la rénovation de groupes scolaires, d'espaces sportifs, culturels et associatifs,
- La rénovation permettant d'améliorer la performance énergétique des mairies,
- La réalisation de locaux pour l'accueil de la petite enfance,
- Le projet d'aménagement de cœur de village, ainsi que les aménagements des espaces publics accompagnant la vie locale (Hors voirie),

Le projet d'extension des équipements publics qui comprend l'extension de l'école et la construction de la nouvelle salle communale et les espaces publics afférents, répond à ces domaines.

Cette subvention est destinée à appuyer les petites communes pour les projets d'investissement public indispensable à la communauté villageoise dans la limite d'une opération sur le mandat. Elle est destinée à venir compléter les dispositions déjà existantes notamment les contrats départementaux et de solidarité.

Les dépenses liées au projet sont les suivantes :



Réf. : PV 2023-09

JUVIGNY

Libellé de la dépense	Coût de l'opération H.T
Maîtrise d'œuvre et études	429 660.00€
Travaux	4 512 819.00€
Total estimé de l'opération	4 942 479.00€

Vu la délibération du conseil départemental instituant le plan ruralité départementale
Vu le projet d'extension des équipements publics approuvé par délibération du 13 novembre 2018
Vu le permis de construire accordé le 28 septembre 2021,

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le projet d'investissement
- de **SOLLICITER** la subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie
- d'**INVITER** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'extension des équipements publics, la commune a déjà sollicité des demandes de financements au titre de la DETR et du CDAS, cependant face à l'évolution des coûts de construction due à la situation économique marquée par l'inflation des matériaux, il convient de demander les aides complémentaires proposées aux collectivités.

4.3 Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Arrivée de Mr Cédric COMMARD

Monsieur le Maire rappelle que loi permet aux communes, situées en zone tendue et qui sont donc confrontées à un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement, d'appliquer une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5% et 60% de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

En 2019, la commune avait délibéré pour appliquer un taux de majoration à 40%. Cependant lors du débat budgétaire de ce début d'année, et en raison de la tension immobilière sur la commune, il a été envisagé d'augmenter ce pourcentage pour appliquer le taux maximum.

Vu l'article 1407 ter du code général des impôts,

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,



JUVIGNY

- **DECIDE DE MAJORER** de 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements non affectés à l'habitation principale.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

5. URBANISME

DP 074145 23 H 0017 déposé par EDF pour le compte de Mr et Mme N'CHO 2 allée des Fossats pour la pose de panneaux photovoltaïques

DP 074145 23 H0018 déposée par Mme SCHILD 175 route des Groulines pour le changement de couleurs des volets,

DP 074145 23 H0019 déposée par Mme DUBOIS 133 route de la Savoie, pour la construction d'une pergola

DP 074145 23 H0020 déposée par Mr ET Mme PORTA MARINI 102 Route des Curtines pour le changement de la toiture la pose d'un vélux et le changement de la porte d'entrée

DP 074145 23 H0021 déposée par Mr DOS SANTOS 117 allée des Hutins pour la pose de panneaux photovoltaïques,

6. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

Projet de démolition des bâtiments agricoles :

Une première réunion avec les entreprises a été fixée afin d'établir le calendrier des travaux. La toiture des bâtiments étant composée d'amiante, l'entreprise a l'obligation de déposer un plan de retrait. Celui-ci a été envoyé aux services compétents début septembre par conséquent les travaux vont pouvoir débuter le 03 octobre.

L'entreprise s'engage à sécuriser le chantier par la pose de barrières de façon à en interdire l'accès.

L'accès au chantier s'effectuera par la RD15 et la route du Mottelet selon le plan de circulation déposé par l'entreprise. Des précautions seront prises lors de la démolition concernant les nuisances sonores et des mesures seront engagées afin à limiter la volatilité des poussières. Une communication sera envoyée aux habitants du chef-lieu et des environs de la zone de travaux.

Des membres de la Ligue de Protection des oiseaux passeront fin septembre pour installer le nichoir dans le clocher de l'église.

La fin du chantier est prévue pour le début décembre

Enrobés route du Moulin

La société COLAS est intervenue l'an dernier pour réaliser des travaux d'enrobés route des moulins, cependant des déformations sont rapidement apparues consécutivement à la présence d'eau sous la chaussée. Pour résoudre ce problème, il est recommandé d'installer un drain sous la chaussée. Le service voirie doit donc se rapprocher de la société COLAS afin de résoudre ce problème.

Toit de l'école

Les tuiles du toit de l'école commencent à se dégrader, par conséquent les élus souhaiteraient connaître le chiffrage pour un changement global de la couverture. Par



Réf. : PV 2023-09

JUVIGNY

ailleurs, il est également envisagé de demander un devis pour un démoussage et un nettoyage des anciennes tuiles.

Hydrocurage des grilles de voirie

Christelle FOREST demande si l'hydrocurage des grilles d'eaux pluviales situées sur la voirie a été effectué, puisque des problèmes d'inondation avait été constaté lors des intempéries de l'été. Mr le Maire indique que le camion est intervenu sur quelques secteurs de la commune cependant, il est convenu de prendre attache auprès du service voirie pour demander finaliser ces travaux.

7. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Environnement : ONF

Alexandre GROBEL indique que le budget relatif à l'entretien de la forêt est à ce jour dépassé car la coupe de bois a été beaucoup plus importante que ce qui avait été prévu en début d'année. En effet, nous faisons face à une quantité importante d'arbres morts et bostrychés suite à la sécheresse de ces dernières années et l'attaque importante de scolytes. Cependant cette dépense sera couverte par un plus grand volume de vente de bois.

Par ailleurs, il est à noter que la nouvelle plantation de 2018 s'est assez bien développée.

Un nouveau Plan de la Gestion de la Forêt communale est sur le point d'être élaboré par l'ONF, une commission va être programmée à cet effet.

Plan de Déplacement de Mobilité

L'agglo retravaille son Plan de Déplacement Urbain. Deux réunions vont avoir lieu courant octobre durant lesquelles seront abordés le thème du stationnement sur le territoire.

Par ailleurs, dans la politique de comptage, il est prévu d'organiser une enquête aux frontières. Pour ce faire des flyers comportant des QR Codes permettant de répondre au sondage seront distribués entre 6h et 9h le mardi 03 octobre. Des élus seront donc mobilisés pour accompagner le cabinet en charge de l'enquête.

Mobilité transfrontalière

Sylvain COLLIAT informe le conseil municipal qu'une étude est prévue par le canton de Genève pour la mise en place d'une ligne de transport à la demande pour relier Jussy à Machilly.

Périmètres d'Aménagement Coordonnés d'Agglo

Depuis 2012, Les PACA sont reconnus comme échelons de la cohérence durable, intermédiaire entre le Grand Genève et les collectivités territoriales. Ces études permettront la mise en œuvre de la charte de la transition du grand Genève sur le plan de la planification et de conduire les mémoires test et d'approfondissement sur des sujets à enjeux (économie, logement, mobilité ...).



JUVIGNY

Réf. : PV 2023-09

Un rendu politique lors d'une réunion programmée le 9 novembre devra valider les études et les visions prospectives à 2040 sur le territoire.

COSTRAT Aménagement

Une réunion a été organisée jeudi 7 septembre. L'ordre du jour de cette rencontre portait sur :

- La loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Cette loi vise à demander aux collectivités de réduire de 50% le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2021

Après cette date il conviendra de reconstruire la ville sur la ville.

A ce jour, les collectivités sont dans l'attente des directives permettant de fixer les éléments de calculs de ces périmètres. Des groupes de travail vont être organisés par l'agglo.

- La mise en œuvre du SCOT et notamment la réalisation des OAP Energie-Climat.
- La loi d'accélération des énergies renouvelable.
Promulguée en mars 2023 cette loi entend accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire afin de rattraper le retard pris par la France dans ce domaine. Il est donc demandé aux collectivités de recenser les zones permettant la mise en place de moyens de production d'énergie renouvelable (Eoliennes, Panneaux photovoltaïques, Biomasse etc...) et d'en établir la cartographie.

8. QUESTIONS DIVERSES

Mise en application du Plan Communal de Sauvegarde

Lors de la révision de notre Plan Communal de Sauvegarde, il avait été prévu d'organiser un exercice afin de s'entraîner et de pouvoir mettre en pratique le PCS face à une situation de crise.

Alexandre GROBEL va donc prendre contact avec Mr Digonnet afin de programmer cet exercice début janvier.

Fin de la séance : 22h30

Prochain conseil : le 26 septembre 2023

Le secrétaire de séance,

Raphaël SPINELLI

Le Maire,

Denis MAIRE

